

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE SAINT DREZERY (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21340249800017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC MONTPELLIER

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Budget Commune (3)

ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble
- B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés
- B3.1 - Liste des organismes de regroupement
- B3.2 - Liste des établissements publics créés
- B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses
- C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes
- D - Bilan synthétique
- E - Compte de résultat synthétique
- F - Taux des contributions et produits afférents en N

II - Exécution budgétaire

- A - Modalités de vote du budget

Vue d'ensemble

- A1.1 - Dépenses d'investissement
- A1.2 - Recettes d'investissement
- A2.1 - Dépenses de fonctionnement
- A2.2 - Recettes de fonctionnement

Vue détaillée

- B1 - Dépenses d'investissement
- B2 - Recettes d'investissement
- C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
- D1 - Dépenses de fonctionnement
- D2 - Recettes de fonctionnement

III - Etats financiers

- A - Bilan
- B - Compte de résultat
- C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)
- D - Balance des comptes

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

- A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble
- A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

B - Etats annexés patrimoniaux

- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3 - Etat des provisions

B4.1 - Etat synthétique des engagements donnés

B4.2 - Etat synthétique des engagements reçus

B4.3 - Etat des emprunts garantis

B4.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

B4.5 - Etat des contrats de crédit-bail

B4.6 - Etat des marchés de partenariat

B4.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale

B4.8 - Autres engagements donnés

B4.9 - Autres engagements reçus

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

B6 - Etat du personnel

ID : 034-2134024698-20250327-D2025_002_CFU-BF en nature ou en subventions

50	
49	
48	
47	
46	
45	
44	
43	
42	
41	Sans Objet
40	Sans Objet
39	
38	
37	
36	
35	
34	
32	
30	
26	
25	
22	
20	
18	
17	
16	
15	
14	
13	
12	
11	
10	
9	
8	
7	
6	
5	
4	

33

B7 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

C - Etats annexes budgétaires

54

C1.1 - Equilibre budgétaire

56

C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses

57

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

59

C2.1 - Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)

60

C2.2 - Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)

Sans Objet

C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)

Sans Objet

C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)

61

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

62

D2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

D3.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

Sans Objet

D3.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

Sans Objet

D4.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse

Sans Objet

D4.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

Sans Objet

E - Etat des Contrôles du Compte Financier

Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	2 946

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	835,85
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 048,80
3 Dépenses d'équipement brut / population	561,57
4 Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5 DGF / population	51,19

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,04 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	84,86 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	20,30 %
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	15,14 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

- (1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.
- (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 29 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
- (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	2 908 054,47	2 638 308,00
Recettes réalisées (1)	B	929 239,11	3 107 052,11
Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Autorisation budgétaire totale	D	3 154 260,82	3 913 263,24
Dépenses réalisées (1)	E	1 957 001,95	2 479 713,42
Restes à réaliser	F	217 974,12	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	-1 027 762,84	627 338,69
Résultats antérieurs reportés	H	246 206,35	1 282 055,24
Excédent /déficit	G + H	-781 556,49	1 909 393,93
Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-217 974,12	0,00
Excédent /déficit	G + H + I	-999 530,61	1 909 393,93
			909 863,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE

I
B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Organismes mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Organismes de regroupement			

er si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

I
B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour l'ensemble de ces établissements, la collectivité a l'obligation de constituer une règle si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une règle si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par leur objet, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les établissements ainsi créés peuvent, au choix de la collectivité, être dotés :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
En tout état de cause, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

(1) E...
...ples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

	I
	B3.3

I	I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
C1	EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Depenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	217 974,12
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
		(1)
		217 974,12

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
I	EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES
C2	

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (recues)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
	(IV)	0,00
	(III)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

I
F

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025



Publié le
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Régionale des ressources				
E (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
E (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II - EXECUTION BUDGETAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II
A

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025



Publié le
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

- l'assemblée délibérante a voté le budget ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La présence de des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du ...

II - EXECUTION BUDGETAIRE

II
A1.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 22/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Code	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
01	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 275,00	37 551,00	30,96	0,00
20	Subventions d'équipement versées (6)	202 123,00	39 378,00	19,48	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 094 529,00	367 505,10	33,58	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	1 450 000,00	1 232 025,88	84,97	217 974,12
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 867 927,00	1 676 459,98	58,46	217 974,12
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	164 733,82	159 661,47	96,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	164 733,82	159 661,47	96,92	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 032 660,82	1 836 121,45	60,54	217 974,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 000,00	17 298,06	96,10	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	103 600,00	103 582,44	99,98	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	121 600,00	120 880,50	99,41	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 154 260,82	1 957 001,95	62,04	217 974,12
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	3 154 260,82	1 957 001,95		217 974,12

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II - EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLEII
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	925 449,00	478 744,19	51,73	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	459 103,78	40,82	0,01	0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	335 000,00	346 871,66	103,54	0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 719 552,78	825 656,67	48,02	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 026 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	58 901,69	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	103 600,00	103 582,44	99,98	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	1 188 501,69	103 582,44	8,72	0,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	2 908 054,47	929 239,11	31,95	0,00
	001 Solde d'exécution positif reporté	246 206,35			0,00
	Total des recettes de la section d'investissement	3 154 260,82	929 239,11		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II - EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLEII
A2.1

Code	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
65	Charges à caractère général (3)	1 152 992,95	799 052,56	0,00	799 052,56	69,30	0,00
	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 330 800,00	1 330 690,73	0,00	1 330 690,73	99,99	0,00
	Atténuations de produits	188 000,00	186 126,04	0,00	186 126,04	99,00	0,00
	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	95 515,00	104 430,90	0,00	104 430,90	109,33	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 767 307,95	2 420 300,23	0,00	2 420 300,23	87,46	0,00
66	Charges financières	60 553,60	59 413,19	0,00	59 413,19	98,12	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles et mixtes	2 828 361,55	2 479 713,42	0,00	2 479 713,42	87,67	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 026 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	58 901,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)	1 084 901,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	3 913 263,24	2 479 713,42	0,00	2 479 713,42	63,37	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	3 913 263,24	2 479 713,42	0,00	2 479 713,42		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Berger
LevraultPublié le
ID : 034-213402498-20250327-D-2025_002_CFU-BF



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

II - EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Code	Libellé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
01	Atténuations de charges	28 200,00	31 492,71	0,00	31 492,71	111,68	0,00
01	APPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01	Prod. services, domaine, ventes diverses	310 600,00	379 431,61	0,00	379 431,61	122,16	0,00
70	Impôts et taxes (sauf 731)	40 095,00	41 597,61	0,00	41 597,61	103,75	0,00
73	Fiscalité locale	1 836 355,00	1 907 391,69	0,00	1 907 391,69	103,87	0,00
74	Dotations et participations	338 703,00	609 627,11	0,00	609 627,11	179,99	0,00
75	Autres produits de gestion courante	66 355,00	120 213,32	0,00	120 213,32	181,17	0,00
	Total des recettes de gestion des services	2 620 308,00	3 089 754,05	0,00	3 089 754,05	117,92	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles et mixtes	2 620 308,00	3 089 754,05	0,00	3 089 754,05	117,92	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	18 000,00	17 298,06	0,00	17 298,06	96,10	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre (3)	18 000,00	17 298,06	0,00	17 298,06	96,10	0,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	2 638 308,00	3 107 052,11	0,00	3 107 052,11	117,77	0,00
	002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 282 055,24					0,00
	Total des recettes de la section de fonctionnement	3 920 363,24	3 107 052,11	0,00	3 107 052,11		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

II
C1



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chiffre n°	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Code	Libellé	4-4	5	6	7	8	9	TOTAL
		RSA / Régularisation de RMI	Aménagement des territoires et habitat	Action économique	Environnement	Transports	Fonction en réserve	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'étés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 154 260,82	1 957 001,95	217 974,12	979 284,75
RECETTES	3 154 260,82	1 175 445,46	0,00	1 978 815,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 913 263,24	2 479 713,42	0,00	1 433 549,82
RECETTES	3 920 363,24	4 389 107,35	0,00	-468 744,11

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)
BUDGET CCAS/ N°SIRET : 26340152300018

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 419,99	6 419,99	0,00	0,00
RECETTES	6 419,99	6 419,99	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 959,17	10 415,47	0,00	5 543,70
RECETTES	15 959,17	15 643,17	0,00	316,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 160 680,81	1 963 421,94	217 974,12	979 284,75
RECETTES	3 160 680,81	1 181 865,45	0,00	1 978 815,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 929 222,41	2 490 128,89	0,00	1 439 093,52
RECETTES	3 936 322,41	4 404 750,52	0,00	-468 428,11

Y
après les rattachements:



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV
A3

4 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 160 680,81	1 963 421,94	217 974,12	979 284,75
RECETTES	3 160 680,81	1 181 865,45	0,00	1 978 815,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 929 222,41	2 490 128,89	0,00	1 439 093,52
RECETTES	3 936 322,41	4 404 750,52	0,00	-468 428,11
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 089 903,22	4 453 550,83	217 974,12	2 418 378,27
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 097 003,22	5 586 615,97	0,00	1 510 387,25

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV - ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5119 avances du Trésor						
5119 avances de trésorerie						
5119 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicte des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 181 763,52									
1641 Emprunts en euros (total)					3 181 763,52									
0069MMW013	Société CRCA		31/03/2007	01/09/2007	130 000,00	F								
048595010PR	Société CRCA		29/03/2005	29/03/2008	343 200,00	R	EURIBOR	4,070	3,922		A	X Echéance constante		A-1
2016 189 - TAP / ALP	Etablissement CAF		16/08/2016	01/04/2018	42 000,00	F		4,560	1,265		A	X Echéance constante		A-1
2018 473 ST DREZERY	MONTPELLIER Etablissement CAF		30/11/2018	01/03/2020	100 800,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
2763924	MONTPELLIER Société CREDIT AGRICOLE		19/10/2018	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,650	1,661		T	C		A-1
MINS47047/MINS44584EUR	SA LA BANQUE POSTALE		26/04/2023	01/03/2024	1 000 000,00	F		3,940	3,995		T	X Echéance constante		A-1
MON061433EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		01/03/2002	01/03/2002	89 663,52	R	EURIBOR	3,570	2,448		T	P		A-1
MON210108EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		26/04/2003	01/05/2004	226 100,00	V	EURIBOR	2,500	1,973		A	X Echéance constante		A-1
MON270747EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		12/07/2010	01/11/2010	250 000,00	F		3,210	3,210		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025



Publié le 31/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Nature (Préciser chaque ligne, indiquer numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Emprunts assortis du mécanisme de tirage sur la trésorerie (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
(9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)														
Total général					3 181 763,52									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Annuité de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)			Charges d'intérêt (16)			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 914 555,02					161 818,19	54 170,46	0,00	0,00	6 095,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 914 555,02					161 818,19	54 170,46	0,00	0,00	6 095,63
0069MW013		0,00	A-1	17 347,58	1,17	F		3,922	8 168,34	1 038,49	0,00	0,00	0,00
04895010PR		0,00	A-1	125 359,16	11,25	R	EURIBOR	1,265	12 494,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2016 189 - TAP / ALP		0,00	A-1	12 600,00	2,33	F		0,000	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018 473 ST DREZERY		0,00	A-1	50 400,00	4,25	F		0,000	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2763924		0,00	A-1	721 565,32	14,08	F		1,661	50 636,16	12 428,01	0,00	0,00	2 976,46
MIN547047/MIN544584EUR		0,00	A-1	950 000,00	19,00	F		3,995	50 000,00	39 427,37	0,00	0,00	3 119,17
MON061433EUR		0,00	A-1	6 408,43	1,00	R	EURIBOR	2,448	6 078,55	371,39	0,00	0,00	0,00
MON210108EUR		0,00	A-1	15 325,54	10,42	V		1,973	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MON270747EUR		0,00	A-1	15 548,99	0,67	F	EURIBOR	3,210	20 160,24	905,20	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025



Publié le 03/04/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture 7 O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
160 Emprunts et dettes liés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
160 autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
(9) autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
(10) Total général		0,00		1 914 555,02				1 61 818,19	54 170,46	0,00	6 095,63	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Prêts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) ; 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



per les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat décharge et comptabilisés à l'article 668.
per les intérêts reçus au titre du contrat décharge et comptabilisés au 768.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pré-chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Periodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Montant payable simple												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 03/04/2025
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux complexe (total) (2)											
Taux variable simple (total)						0,00	0,00				
						0,00	0,00				
Total						0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (à chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortifié	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année (5)	Profil (5)							Type de taux (7)	Index de taux (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Des dépenses au c/166					0,00	0,00							0,00				0,00
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)					0,00	0,00											0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS

IV
B14

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS (1)

	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	Indice					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de structure contre taux variable ou taux fixe (sens aléatoire). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 914 555,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

Du contrat emprunt	Date de souscrip- tion du contrat Initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant du au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat renégocié (5)	Contrat renégocié Initial	Contrat renégocié	Intérêts			Capital			
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. taux (3)	Index (4)								Taux act.		
Total																			

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV - ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR		Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts (3)	Capital
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV
B1.9



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

		IV
		B2
IV – ÉTATS ANNEXÉS		
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		Délibération du
€	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	
Catégories de biens amortis		
0	Durée (en années)	01/01/2000



IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)			Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
		Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) A désigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour déprédation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B4.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 31/03/2025
 Publié le
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 089 754,05

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	0,00

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B4.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type de bien et fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B4.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)

N° de partenariat (1)	Année de signature du contrat	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part Investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5)			
Sous-TOTAL													0,00
Sous-TOTAL													0,00
TOTAL													0,00

Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



- (1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
- (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
- (3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
- (4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
- (5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV
B4.7

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Période de référence : exercice en cours. (2) Restes à employer au 01/01/N = restes à employer au 31/12/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

(3) Reste à employer au 31/12/N = restes à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 30/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Source d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B4.9

AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice	
	TOTAL							
	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	
	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
	Autres engagements reçus							
	A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
B5

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
B6

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,86	4,86	3,86	0,00	3,86
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,86	2,86	2,86	0,00	2,86
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	4,10	12,10	8,47	0,00	8,47
Adjoint Technique	C	3,00	3,21	6,21	3,58	0,00	3,58
Adjoint Technique 1ère classe	C	2,00	0,89	2,89	2,89	0,00	2,89
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	1,30	4,30	2,30	0,00	2,30
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
E.J.E.	A	0,00	1,30	1,30	1,30	0,00	1,30
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
 Reçu en préfecture le 31/03/2025
 Publié le 03/04/2025
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF





Publié le : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FLIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,44	1,44	1,44	0,00	1,44
Agent du patrimoine	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
Agent assistant de conservation du patrimoine	B	0,00	0,87	0,87	0,87	0,00	0,87
FLIERE ANIMATION (i)		3,00	2,70	5,70	4,70	0,00	4,70
Agent Animation	C	2,00	2,70	4,70	3,70	0,00	3,70
Agent Animation principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FLIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier Chel principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de Service PM principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	10,40	29,40	21,77	0,00	21,77

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). La décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B6

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

ÉTATS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

UEB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

SP : Médico-technique.

CLUL : Sportif.

ANIM : Culturel.

PONM : Animation.

POLP : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-3* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-9 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326, 332 : Médailles particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L926 et L.352).

343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes délégués.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le
 ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B7

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 et personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Engagement de service public (3) (4)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES	ANNEXES BUDGETAIRES	EQUILIBRE BUDGETAIRE
IV		C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	246 206,35	246 206,35	246 206,35
	montant négatif si déficit (D001)	montant positif si excédent (R001)	
	Solde d'exécution 001 (A)		
	montant négatif si déficit (D001)	montant positif si excédent (R001)	
	Solde des RAR (B)		
	montant négatif si déficit	montant positif si excédent	
	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)		
	Solde positif : excédent de financement	Solde négatif : besoin de financement	

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

Ressources propres issues de l'exercice N-1	165 000,00	165 000,00	411 206,35
	Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)		
	Solde positif : excédent de financement	Solde négatif : besoin de financement	
	Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
	Solde positif : excédent de financement	Solde négatif : besoin de financement	
	Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)		
	Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs	
	pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Total	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Réalisations (3)	ouverts/reportés (2)	Credits	Total
	(b)	(a)			(c = a + b)
	217 974,12	159 661,47	164 733,82	1 254 901,69	181 871,66
	246 206,35	246 206,35	246 206,35	1 090 167,87	22 210,19
	-195 763,93	-217 974,12	1 090 167,87	1 090 167,87	-195 763,93
				Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	
				Solde d'exécution 001 (A)	
				montant négatif si déficit (D001)	
				montant positif si excédent (R001)	
				Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	
				Solde positif : excédent de financement	
				Solde négatif : besoin de financement	
				Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	
				411 206,35	411 206,35
				165 000,00	165 000,00
				246 206,35	246 206,35
				165 000,00	165 000,00
				Solde de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)	
				Solde positif : annuité de la dette couverte	
				Solde négatif : annuité de la dette non couverte	
				215 442,42	215 442,42

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
Dépenses totales à couvrir par des ressources propres = A + B			
Emprunts et dettes assimilées (A)		164 733,82	159 661,47
1672	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1678	Emprunts en euros	164 733,82	159 661,47
1681	Emprunts en devises	0,00	0,00
1682	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1687	Autres emprunts	0,00	0,00
	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ÉTATS ANNEXÉS
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES - ÉQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTESIV
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 254 901,69	181 871,66
Ressources propres de l'année (a)		170 000,00	181 871,66
10228	FCTVA	160 000,00	154 359,76
10228	Taxe d'aménagement (2)	10 000,00	27 511,90
10228	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Autres fonds compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 084 901,69	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	2 129,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	5 250,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	11 908,00	0,00
28041513	Subv. Grpt : Projet Infrastructure	170,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	39 378,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	50,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	16,69	0,00
29...	Dépreciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Berger
LevraultPublié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Berger
Levrault

Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	Dépréciation des stocks et en-cours		
	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
	Dépréciation des comptes de tiers		
	Dépréciation des comptes financiers		
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	Virement de la section de fonctionnement	1 026 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Autorisation de programme *	Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Libellé									
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Autorisation d'engagement *	Chapitre (s)	Stocks AE votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votés dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
AL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votés avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF

D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
--	-----------

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 034-213402498-20250327-D2025_002_CFU-BF



IV – ÉTATS ANNEXÉS
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV
D2

PO	Jackie GALABRUN-BOULBES, Maire
PO	Loïc LE BLEVEC
PO	Françoise SIRVEN
PO	Jean-Philippe DACHEUX
PO	Géraldine HOUVENAGHEL-DEFOORT
PO	Richard LAVIE
PO	Marion BIGLIONE-KAPLANSKI
PO	Francis DEBARGE
PO	Daniel SALVADOR
PO	Philippe MERCIER
PO	Peggy REYREAU
PO	Agnès TROCELLIER-BERGER
PO	Monique JACQUEMIN



ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation : 18/03/2025

Présenté par le Madame le Maire, Jackie GALABRUN
 A Saint-Drezéry, le 27/03/2025
 Le Madame le Maire, Jackie GALABRUN
 Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
 A Saint-Drezéry, le 27/03/2025
 Les membres du Conseil Municipal,



Handwritten notes in the top right corner, possibly including a date like '31/03'.

Certifié exécutoire par le compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le

	Paolo DI NATALE
	Hervé ARNAUD
	France FERRERES
	Sandrine ARNAUD
	Julien FOURNEAU
	Fabrice CAPELLI
	Eric JULIEN
	Hélène LEOTARD
	Didier BELLOC
	Marie-Hélène BAECKEEROOT



ARRETE ET SIGNATURES